

ARRÊTÉ n° 2021-118

PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE

SCRUTIN DU 27 AVRIL 2021

Le Directeur de l'UFR de Sciences économiques et de gestion

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment l'article L719-1 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés ;
- Vu** l'arrêté électoral n° 2021-82 du 26 mars 2021 ;
- Vu** l'arrêté 2021-84 du 26 mars 2021 portant délégation de signature aux directeurs et directrices de composantes dans le cadre du scrutin organisé le 27 avril 2021,

Arrête

Article 1 : Dans le cadre de l'élection des représentants des personnels au sein des conseils de composantes du 27 avril 2021, le bureau de vote listé ci-dessous est organisé comme suit :

Campus BDR

Salle du scrutin : bureau N2 - 03

Président.e de bureau de vote : Anne-Cécile GERVAIS

Assesseur.e 1 : Hoël ASCOUE

Assesseur.e 2 : Stéphanie CATELAND

Article 2 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeur/trices par voie d'affichage dans les locaux de la composante et les bureaux de vote ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de l'établissement et de la composante.

Fait à Lyon, le 26 avril 2021

Pour la Présidente de l'Université et par délégation,
Membre de l'UFR de Sciences économiques et de gestion

PHILIPPE POLOME

Pour la Présidente,
Le/la Directeur/trice de l'UFR , de
l'institut ou du Département